

Le 11 décembre 2020

**Décision de la Présidente
n° : 2020-62**

Objet :

Attribution du marché de voirie
pour l'aménagement piétons et
cycles sur la RD 386 à Montagny

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG

La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°2020-25, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Vu l'avis d'appel à concurrence publié sur le profil acheteur marchéspublics.info le 13 octobre 2020 sous la référence 2020-TX-CCVG-0010/BO et publié sur le BOAMP sous la référence n° 20-125438,
- Ont été réceptionnées 14 offres dont 8 pour le lot 1, voirie réseaux divers et 6 pour le lot 2, espaces verts, à la date limite de remise des offres fixée au 10 novembre 2020 à 12 heures,
- Vu le rapport d'analyse des offres établi selon les critères pondérés définis conformément au règlement de la consultation,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer :

- le lot 1 – Voirie, réseaux divers, à l'entreprise EUROVIA sise la Tour de Millery, BP 21, à Vernaison (69390) pour un montant de 248 990,36 € HT soit 298 788,43 € TTC,
- le lot 2, espaces verts, à l'entreprise CHAZAL sise 28 rue Lamartine à Saint Priest (69800) pour un montant de 15 776,00 € HT soit 18 931,20 € TTC.

De signer le marché correspondant à chacun des lots et tous les documents nécessaires à leur bonne exécution.

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

Article 2 : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal d'Oullins sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais,

La Présidente, Françoise GAUQUELIN